

République Française

Département

AIN

Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 octobre 2015

(Convocation : 29/09/ 2015)

Présents : Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Yannick DUPRAZ-DANGE, François BEAUDET.
Absents Excusés : Cécile PROUTEAU, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER

Début de séance : 20H50

Désignation d'un secrétaire de séance : Françoise CONSANI

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 02/09/2015

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant :

- **Le mandatement d'un avocat pour une affaire devant le tribunal correctionnel**
- **Propositions pour améliorer le service cantine**

L'assemblée donne un avis favorable

Le point sur les arrêtés

Arrêté 040-2015 : portant engagement d'un nouveau sapeur-pompier volontaire

URBANISME

Rapporteur Bernard MUGNIER

Demande de Permis d'Aménager PA 00143615 B0001 déposée le 25/ 09/2015, par M. BEAUDET Pierre, pour l'aménagement d'un lotissement lieu- dit Bottenay. Eléments du dossier transmis pour avis à ERDF et CCPG. Dossier à l'instruction.

Demande de Permis de construire PC 00143615 B0004 déposée le 23/09/2015, par M. BOURY Grégory pour la construction d'une maison individuelle (135.5 m2 surface plancher) avec cave et un abri voiture, chemin de Pochet. Eléments du dossier transmis pour avis à ERDF et CCPG. Dossier à l'instruction.

Déclaration Préalable DP 00436 15B0006 déposée le 08/09/2015, par M. ROQUEFORT Laurent, pour construction d'une piscine de 35m2, un abri voiture et un local technique, au 95 route de la Combette. **Après présentation du dossier, l'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité.**

Déclaration Préalable DP 00436 15B0007 déposée le 22/09/2015, par M.DJERRHA Paul Marie, pour remplacement d'une fenêtre à l'identique et mis en place de barreaux de sécurité, au 17 route de Divonne. **Après présentation du dossier, l'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité.**

Déclaration Préalable DP 00436 15B0008 déposée le 29/09/2015, par Mme SLATER Jo, pour mise en place d'un vélux, au 206, rue du Château. **Après présentation du dossier, l'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité.**

Pour information

Certificat d'urbanisme d'information CUa 001436 15B10007 reçu le 23/09/15 pour bien de Monsieur PETIOT situé 79 chemin de Pochet, qui avait fait l'objet d'une division de parcelle en vue de construire pour mise à la vente des parcelles divisées. Traité.

Déclaration d'intention d'aliéner pour avis sur droit de préemption DIA pour parcelle **B942** issue de la division de parcelle de M PETIOT reçue le 23/09/15 et transmis au service urbanisme de la CCPG , le 25/09/15 pour traitement. En attente du retour.

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

-Don

Monsieur Thomas WEISSKOPF et sa sœur Mme Karen WORTH ont fait un don de 1 200€ qui sera imputé au compte 7713 libéralités reçues.

Il est proposé de répartir ce don aux différentes associations de la commune sur la même base que l'année dernière

Au compte 6745 subventions exceptionnelles :

200 € pour le Club Loisir Amitié de Vesancy

200 € pour l'amicale des SAPEURS pompiers

200 € pour les amis de la chapelle

200 € pour Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy

200 € pour société Chasse

Au compte 657362

200 € pour le CCAS

Après en avoir délibéré l'assemblée, remercie les donateurs et donne, à l'unanimité, un avis favorable à la répartition de ce don telle que proposée.

-Acquisition de terrain

-Acquisition d'un terrain chemin de Pochet

Le propriétaire de la parcelle B898, chemin de Pochet a des projets de division de parcelle en vue de construire. La limite sud de la dite parcelle jouxte la voie communale chemin de Pochet. Considérant les projets de développement urbain sur le secteur, il est nécessaire de

prévoir, dans l'avenir, un élargissement de la voirie afin d'assurer la sécurité de la circulation.

A cette fin, il est proposé d'acquérir une bande de terrain de 106 m2 sur la partie sud du terrain. La proposition sera faite auprès du propriétaire sur la base de 50 € le m2.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, (le maire ne participe pas au vote) le projet d'acquisition de cette bande de terrain et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle auprès du propriétaire et de l'office notarial.

-Acquisition terrain route de Pré Richard

Pour rappel dans sa séance du 02 juin 2015 l'assemblée a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain de 93 m2 le long de la route de Pré Richard et autorisé le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce terrain. Le propriétaire a accepté les conditions de vente proposées sur la base de 50 € le m2. Maître Laurent de Divonne les Bains a fait passer un projet d'acte.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition pour cette parcelle.

-Décision modificative N° 2 budget de la commune

Vu l'article 8 alinéa 1 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 qui autorise les modifications budgétaires par le conseil municipal jusqu'au 21 janvier de l'exercice suivant,

Vu le budget primitif voté le 17 mars 2015

Il est nécessaire de procéder à l'intégration du don de 1200 € et le reversement au CCAS(657362) et aux associations au compte subvention exceptionnelle (compte 6745) et la dépense supplémentaire pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (En 2014, reversé 3063 € , au budget prévisionnel prévu 3 100 € ,annoncé un montant de 4 443 € pour 2015)

DM N° 2

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1343.00	
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1343.00	
657362	Subv. fonct. CCAS	200.00	
6745	Subv. aux personnes de droit privé	1000.00	
7713	Libéralités reçues		1200.00

TOTAL : 1200.00 1200.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 1200.00 1200.00

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la décision modificative N°2 du budget de la commune telle que présentée ci-dessus.

-Loi Notré et CCAS Rapporteur Pierre HOTELLIER

La loi NOTRÉ 2015-991 du 07/08/2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 Si une collectivité dissout son CCAS, elle est autorisée désormais à exercer directement les compétences. Cette mesure permet de supprimer des obligations annuelles (adoption d'un budget distinct, reddition des comptes..) sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de Vesancy au 31 décembre 2015 et de le remplacer par une commission sociale ouverte à des membres extérieurs au conseil municipal. Elle serait constituée au 1er janvier 2016 des membres du CCAS actuel.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Décide de la dissolution du Centre Communal d'Actions Sociales de Vesancy au 31 décembre 2015 ;

Précise que la commune exercera directement les compétences qui étaient dévolues au CCAS en matière d'action sociale

Précise que les dépenses d'actions sociales de la commune seront prévues au budget principal de la commune dès 2016

PERSONNEL

-Recrutement d'un agent recenseur Rapporteur Pierre BATARD

Le point est reporté au prochain conseil, dans l'attente de réception des montants des dotations à allouer aux agents recenseurs.

TRAVAUX

- Débroussaillage des Bas Monts et de Riantmont Rapporteur François BEAUDET

Rappel : Lors de la dernière séance l'assemblée a approuvé le principe de prévision d'un plan pluri annuel d'entretien des pâturages communaux par débroussaillage. Avec un budget consacré chaque année environs 5 000 €. Le Maire a été autorisé à prendre contact avec la SEMA pour une demande d'accompagnement de la commune dans la programmation des

travaux et pour les demandes d'aides financières au département. Il a été autorisé à solliciter des aides financières.

Il est rappelé que pour cette année la société de chasse prendra à sa charge le débroussaillage pour un montant de 5 000 €. La commune abondera pour le même montant. Après consultation :

- La société Nature et Paysage de Gex a présenté une proposition d'intervention à 300 € TTC de l'heure.
- EURL Christian VISTALI présente une proposition d'intervention à 240 € TTC de l'heure.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de confier les travaux de débroussaillage à l'EURL Christian VISTALI sur la base d'un coût d'intervention de 240 € TTC de l'heure et pour un montant maximum facturé à la commune de 5 000 €.

Pour information, Monsieur Bernard MUGNIER précise que la Communauté de Communes du Pays de Gex peut apporter des aides pour ce type d'intervention.

- Curage du bassin pluvial de la lagune Rapporteur François BEAUDET

La commune s'est engagée à entretenir les bassins de rétention des eaux pluviales. Suite à une visite du chantier, la Sté DESBIOLLES a présenté un devis d'un montant de 7 920 € TTC comprenant le transfert d'une pelle adaptée un travail sur 2 jours. De son côté la société GOLLIET Christophe a présenté un devis d'un montant de 8 280 € TTC comprenant le transfert d'une pelle adaptée un travail sur 3 jours. **Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de confier les travaux de curage du bassin de pluvial, à la société GOLLIET Christophe pour un montant de 8 280 € TTC.**

Monsieur BEAUDET précise qu'avant les travaux, il sera pris contact avec les services assainissement de la CCPG et la Lyonnaise des Eaux délégataire en matière d'assainissement.

- Le point de la réunion sur l'aménagement de la rue du château Rapporteur Pierre HOTELLIER

Le 22 septembre les membres de la commission travaux ont rencontré le cabinet FONTAINE pour une réunion de travail sur l'aménagement de la rue du château. L'étude du projet tiendra compte de la continuité des trottoirs et de la sécurisation des trois points stratégiques : devant l'école, au croisement avec la route de la Vesancière, et devant le salon de coiffure.

- Divers :

Travaux rénovation toiture de l'abri bois Rapporteur François BEAUDET

Considérant la nécessité de rénover la toiture de l'abri bois de la commune afin de la mettre en sécurité, Après consultation la société GENTET Jacques a présenté un nouveau devis pour un montant de 1 206 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de confier les travaux de remise en état du toit de l'abri bois de la commune pour un montant de 1 206 € TTC.

Résultat de la vente de bois à Nantua Rapporteur François BEAUDET

Pour information :

Lors de la vente de bois de l'appel d'offre à Nantua beaucoup de lots n'ont pas été attribués. Le lot de la commune concernant essentiellement des épicéas des parcelles 20-21-22 (730 m3) a été attribué à la Scierie LYAUDET de Cormaranche en Bugey pour un montant de 38 396 € HT soit 42 235, 60 € TTC.

Monsieur François BEAUDET, précise que lors des ventes de bois groupées, si la commune a au préalable donné son accord, un taux de 0.5% de la vente payé en sus par l'acheteur, sera dédié au soutien de l'école du Bois de CORMARANCHE EN BUGEY.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de participer au soutien de l'école du bois de CORMARANCHE au taux de 0.5% de la vente payé en sus par l'acheteur.

DIVERS

-Le mandatement d'un avocat Rapporteur Pierre HOTELLIER

Suite aux différents incidents avec un administré et les dépôts de plaintes et plus particulièrement celui du 10 septembre dernier, une audience est prévue devant le tribunal Correctionnel de Bourg-en Bresse le 14 octobre prochain. Monsieur le Maire demande la possibilité de se faire assister des conseils d'un avocat mandaté par la commune. Maître Corinne BENOIT, du cabinet REFFAY et associés de Bourg en Bresse est pressentie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, donne mandat à Maître Corinne BENOIT, du cabinet REFFAY et associés de Bourg en Bresse pour assister Monsieur Pierre HOTELLIER, Maire de la commune dans un litige avec un administré devant le Tribunal Correctionnel de BOURG-EN- BRESSE.

-Propositions pour améliorer le service cantine Rapporteur Eliane JONKER

En raison du nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine scolaire et compte tenu de la capacité limitée d'accueil du local, nous sommes dans l'obligation de prendre des mesures afin de respecter les règles de sécurité et d'offrir un service de meilleure qualité aux enfants et au personnel encadrant.

1^{ère} proposition

Limiter le nombre des inscriptions à **25 enfants** par jour.

Les enfants bénéficiant d'inscriptions régulières auront l'accès, en priorité, à la cantine.

Seuls les enfants inscrits de façon occasionnelle pourront être acceptés ou refusés en fonction des places vacantes.

Afin de connaître les places vacantes, les parents dont les enfants sont inscrits régulièrement sont priés de signaler, au minimum la veille, l'absence éventuelle de leur enfant.

L'attribution de ces quelques places vacantes se fera au jour le jour, ou la veille pour le lendemain en s'adressant directement au personnel encadrant (Christelle ou Fabienne).

Il y a actuellement 24 inscriptions permanentes (dont 15 petits et 9 grands) et 8 inscriptions occasionnelles.

2^{ème} proposition

Scinder le groupe en 2 avec un maximum de 15 (à voir avec Ch&F) enfants par groupe.

On proposerait à Christelle et Fabienne de tester cette suggestion pendant une période de deux semaines au retour des vacances de la Toussaint.

Avant cette période d'essai, elles devront définir les **groupes**, et le **temps** de repas pour chaque groupe,

Pendant cette période d'essai, elles devront assurer seule le **réchauffage des repas** pour un groupe et la **surveillance récréation** pour l'autre groupe.

Décider, au jour le jour, en fonction du nombre des enfants ou/et la météo de faire, occasionnellement, un seul groupe ?

Cette 2^{ème} proposition, réglerait, à priori, le problème de la capacité d'accueil (30 au lieu de 25, à vérifier avec Ch&F) et la qualité d'accueil (moins de bruit) avec un plus petit groupe.

Mais ce ne serait qu'après la pratique de cette proposition pendant 2 semaines et les observations de Christelle et Fabienne que nous pourrions décider quelle sera la meilleure méthode.

-En relation avec la CCPG Rapporteur Pierre HOTELLIER

***Convention de passage pour une canalisation d'eau potable lieudit la Dizaire**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de la création du nouveau réservoir des Combettes, les services eaux et assainissement de la CCPG sollicite l'autorisation de passage d'une canalisation d'eau potable (diamètre 150mm) sur la parcelle A84 lieu-dit la Dizaire. Cette canalisation assurera la jonction entre le nouveau réservoir et le réseau existant. A la fin des travaux le terrain sera remis en état. Une proposition de convention de passage a été transmise.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention

A noter, que lors de la prochaine rencontre avec Monsieur RAPHOZ et les agents de son service, la demande pressante pour un barreau de liaison reliant la nouvelle canalisation au réseau route de la chapelle, sera réitérée.

***Table de lecture**

La CCPG prend en charge la pose de la table de lecture. Il avait été proposé d'utiliser les blocs de pierre comme support. La CCPG ne veut pas prendre en charge le déplacement des blocs de pierre. Il convient que la commune confirme par écrit qu'elle prend à sa charge

l'installation des blocs de pierre. Il est rappelé que l'endroit d'implantation défini est en contrebas des peupliers dans l'enceinte de la chapelle.

Monsieur le Maire précise que ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

***Composition du conseil communautaire**

Pour information :

Un courrier de Monsieur le Préfet informe que compte tenu qu'une majorité de conseils municipaux (17 /27) représentant la majorité de la population communautaire (62 634 habitants/ 83 151 habitants) a refusé le projet d'un accord local portant le conseil communautaire à 66 membres. Le conseil de la CCPG demeure composé selon les dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2015 soit 53 sièges.

*** Le point sur la réunion de la continuité écologique**

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la réunion du 23 septembre avec les maires du Pays de Gex et deux cabinets de consultants. Il rappelle l'implantation sur la commune d'un corridor écologique à l'Est de la commune et d'une trame verte à l'ouest.

*** Le point sur le conseil communautaire du 24 septembre**

Monsieur le Maire présente un compte rendu avec dans les grandes lignes deux points particuliers :

* Une nouvelle stratégie Gestion et Valorisation des Déchets avec un projet de diminution de la part fixe de la redevance accompagnée d'une modulation de la part variable et une orientation qui tendrait à généraliser les conteneurs semi enterrés pour un regroupement de 40 habitats.

*Le rapport sur la gestion de l'eau potable qui présente une consommation moyenne sur le Pays de Gex de 40m³/habitant/ an et coût eau potable estimé à 3,63 € / m³.

*** Compte-rendu de la réunion CCPG - Commission Relations Publiques Animations du 9/09/15.**

. Loi NOTRe : prise de compétence tourisme

A compter du 31 décembre 2016, la compétence tourisme sera obligatoirement transférée des communes à la CCPG. Toute la promotion touristique sera reprise par la CCPG. Pour cette future prise de compétence tourisme, la CCPG a déjà mandaté et rencontré le Cabinet Petit qui accompagnera la Collectivité dans la partie structurelle du transfert de compétences ; Un séminaire des Maires et des Présidents des Offices de Tourisme est prévu le 30 septembre en présence du Cabinet Petit.

Les offices de tourisme seront repris par la CCPG qui sera amenée à créer un OT intercommunal géré par la CCPG. Un comité de pilotage, mis en place spécialement, travaillera avec le cabinet mandaté dont la mission durera neuf mois.

- **Golf de la Valserine - Présentation Gaïa**

Suite au transfert de la compétence tourisme, le Golf de la Valserine qui est en DSP (délégation de service public) présente le dossier de transfert.

Pour le Pays de Gex, l'intérêt de ce projet est d'être un atout de développement touristique

et économique. Un projet plus complet, comprenant notamment les aspects financiers sera présenté ultérieurement.

- Réseau communautaire de sentiers : plan d'intervention et de sécurisation, réseau bellegardien

Il est constaté que le réseau communautaire des sentiers est particulièrement dense et qu'il est donc difficile à entretenir. Une réflexion doit être engagée sur la réduction du nombre de kilomètres de sentiers communautaires et leur requalification. Le point sera aussi fait avec CCPB sur le réseau bellegardien. Une réunion des maires est prévue courant octobre pour leur expliquer la situation et repreciser les schémas des sentiers.

Un comité de pilotage « sentiers » est mis en place dont Cécile Prouteau, conseillère municipale de Vesancy, fera partie. Pour rappel, la commune a demandé à la CCPG l'ajout d'un nouveau sentier.

- Site internet de la CCPG, Magazine Territoire

Une réflexion doit être engagée sur l'évolution des outils de communication de la CCPG, un comité de pilotage est mis en place.

***Le point sur la réunion du 30 septembre sur l'incidence de la loi Notré et les offices de tourisme**

Transfert de la compétence Tourisme suite à la loi NOTRÉ :

La commune de Vesancy n'ayant pas de taxe de séjour ni d'Office de Tourisme, ce transfert n'aura pas d'impact majeur. L'interlocuteur en matière de Tourisme sera à compter du 1er janvier 2017 la CCPG qui aura en charge la promotion et la création/aménagement/gestion des zones à activités touristiques.

Le conseil municipal aura à valider la proposition de la nouvelle structure de l'OT "CCPG". Cette dernière est à l'étude. Le tout doit être validé pour septembre 2016.

Autres informations : Le SMMJ va devoir revoir ses statuts et la compétence promotion de l'espace Monts Jura reviendra à la CCPG conformément à la nouvelle loi. Il devrait conserver la gestion de l'espace Monts Jura.

***Lecture du courrier d'un administré adressé au Maire et à l'assemblée concernant le passage des troupeaux sur sa propriété.**

L'assemblée décide qu'une réponse sera adressée en précisant que la commune confirme la position qui avait été présentée dans le courrier adressé par Monsieur le Maire.

Prochaines manifestations: L'opération brioche de l'Adapei le samedi 10 octobre.

Rappel des prochains conseils municipaux : à 20h30 les mardi, 03 novembre, 1er décembre.

Fin du conseil : 23h45

Le Maire et Président

Pierre HOTELLIER.



